



**GRAND  
BELFORT**

# Rapport d'orientation Budgétaire 2023

# Avant-propos

---

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie sur l'année 2022 et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés, alimentaire) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3.5 % au mois de juillet.

L'obligation faite aux collectivités de présenter leurs orientations budgétaires s'inscrit dans ce contexte avec des projections pouvant rapidement devenir obsolètes.

A ce constat, se rajoute les modifications constantes des paniers de ressources des collectivités locales, hier la taxe d'habitation, demain la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui touchera notre agglomération et dont le mode de calcul de compensation fige une situation conjoncturelle défavorable pour notre agglomération.

La seule constante dans ce contexte incertain demeure l'étau financier imposé aux collectivités locales, caractérisé par une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations ou les nouveaux projets de contractualisation avec l'Etat qui obligerait les collectivités à contenir leurs dépenses à un niveau inférieur à la hausse des prix.

Enfin, il est à noter que les hausses des matières et de l'énergie impactent particulièrement les balances des budgets des déchets ménagers, de l'eau et de l'assainissement, grands consommateurs d'énergies et dont les dépenses doivent exclusivement être couvertes par les recettes tarifaires dédiées. Ces services font par ailleurs face à des évolutions importantes : la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les déchets ménagers et, pour le service de l'eau, la nécessité d'investissements importants pour la production d'eau potable et la recherche de nouvelles ressources.

# SOMMAIRE

Rappel des dispositions juridiques .....	4
<b>I. La situation économique nationale et internationale .....</b>	<b>4</b>
<b>A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques .....</b>	<b>4</b>
B. La Loi de Finances 2022 : quels impacts pour le Grand Belfort.....	8
<b>II. Evaluation du contexte local .....</b>	<b>10</b>
A. Les dépenses de fonctionnement.....	10
Evolution prévisionnelle des effectifs pour le Grand Belfort .....	12
B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement .....	15
C. Suppression de la CVAE .....	15
<b>III. Les orientations budgétaires 2022 .....</b>	<b>16</b>
A. Les recettes de fonctionnement.....	16
B. Les dépenses de fonctionnement.....	17
C. Les ratios de gestion .....	18
1) Le solde de gestion courante.....	18
2) L'épargne brute .....	18
3) L'épargne nette .....	19
<b>IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 » .....</b>	<b>20</b>
A. La poursuite d'investissements structurants.....	20
B. Projection de la dette .....	22
<b>V. Le service public des déchets ménagers .....</b>	<b>24</b>
<b>VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.....</b>	<b>25</b>
A. Budget annexe de l'eau .....	25
B. Budget annexe de l'assainissement.....	31
C. Lotissement artisanal Les Errues .....	37
<b>Annexes.....</b>	<b>38</b>
A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2022 par le Gouvernement .....	38
B. Eléments sur la dette du Budget Principal .....	42
C. Eléments sur la dette du Budget Eau .....	43
D. Eléments sur la dette du Budget Assainissement .....	44
E. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.....	45

## Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

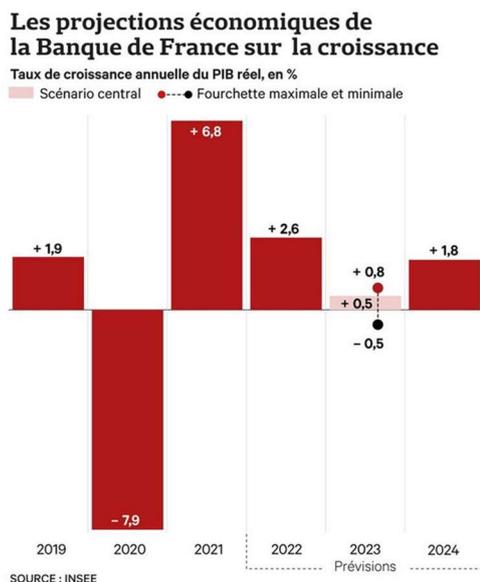
Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Le vote du budget primitif est prévu le 2 février 2023.

## I. La situation économique nationale et internationale

### A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

Après le repli économique du printemps 2020 (perte d'activité d'environ 30 % durant le premier confinement), l'économie française a rebondi en 2021 (+ 6.8 % contre – 7.9 % en 2020).



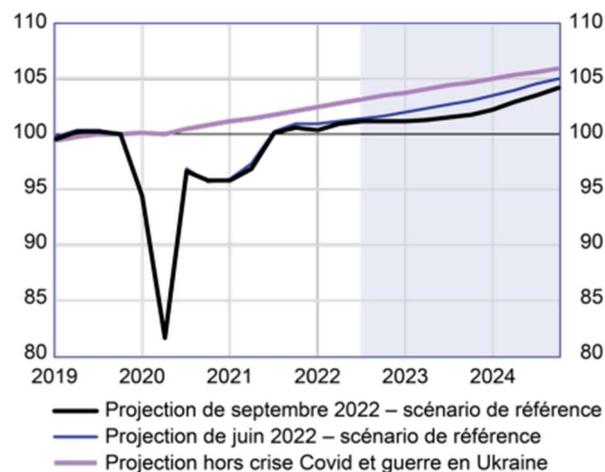
Pour 2023, la projection au niveau national est entourée d'incertitudes très larges liées à l'évolution de la guerre russe en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. La Banque de France table désormais sur une croissance du PIB de 0,5% en 2023 contre 1,2% en juin dernier dans son scénario central.

En %	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel	6,8	2,6	0,5
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,1	5,8	4,7
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,9	7,3	7,6

Source : Projections de la Banque de France, septembre 2022.

### Niveau du PIB réel en France et en Europe :

(volume à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



Note : La prévision d'avant-crise correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice. Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

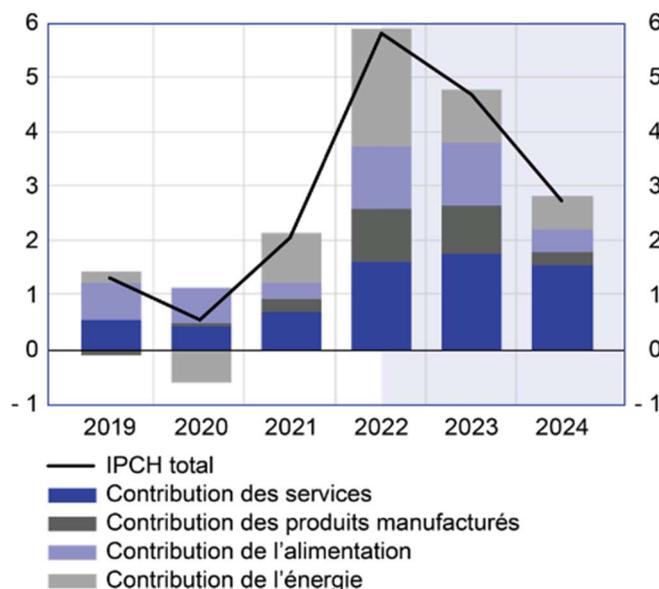
Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2022

L'inflation atteint aussi sur l'année 2022 un niveau record aux regards des dernières décennies (5.8 % sur un an en août au niveau national contre 9.1 % en zone Euro).

D'après les projections de la banque de France, l'inflation connaîtrait son pic d'ici début 2023 dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie, avant de revenir vers 2 % d'ici fin 2024. Si cette inflation élevée est en majeure partie directement imputable aux prix de l'énergie, dont la hausse a été amplifiée par la guerre en Ukraine, les autres composantes de l'inflation s'affichent toutes en progression.

## Décomposition de l'IPCH et contribution des différentes composantes de l'inflation :

(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)



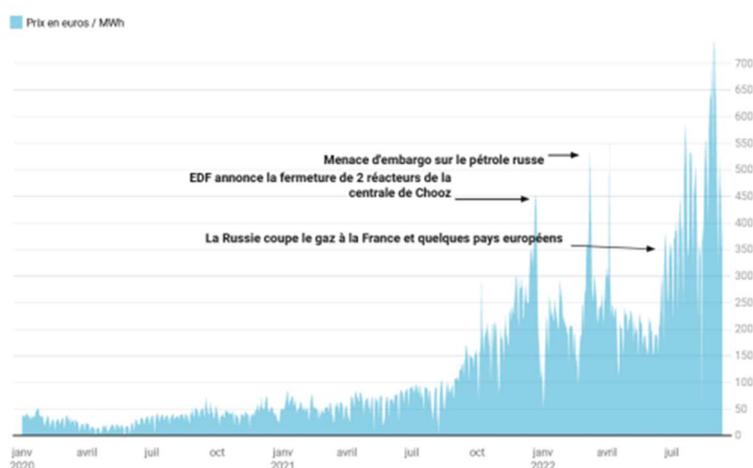
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2022



Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations du prix de l'énergie constitue une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue. L'importance de ce poste de dépenses conjugués aux variations quotidiennes rendent toutes projections ardues.

## Prix de l'électricité sur le marché de gros (Epex Spot France)



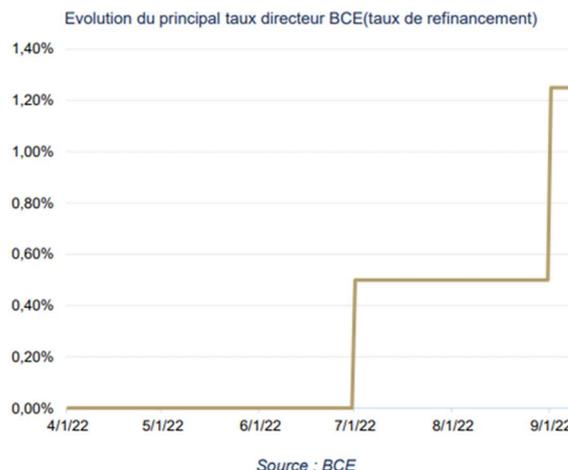
Source : Selectra & Nord Pool Group

Les taux d'intérêts subissent également cette incertitude et ce contexte haussier. En effet, afin de limiter l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 0.75 % en septembre 2022 après une première hausse de 0.5 % en début d'année.

Ce contexte induit automatiquement une hausse des taux proposés par les établissements bancaires. En septembre 2022, le taux fixe 15 ans proposé par les banques est de l'ordre de 3.3 %, alors que les collectivités empruntaient à moins de 1 % il y a encore quelques mois.

Sur 2022, le taux moyen de la dette des collectivités locales pourrait ne pas augmenter, partiellement en raison de contrats conclus avant la hausse des taux, et en raison que les emprunts « entrants » présentent encore un taux inférieur aux emprunts échus. Toutefois, ce constat ne vaut que pour les emprunts à taux fixes et les emprunts souscrits sur taux variables (dont livret A) verront les intérêts acquittés fortement impactés.





## B. La Loi de Finances 2022 : quels impacts pour le Grand Belfort

Les principales mesures issues du PLF 2023 ne sont pas encore arbitrées à ce jour. Cependant parmi les principales mesures impactant les collectivités locales il y a la suppression de la CVAE et l'évolution de la TVA et des dotations.

Pour mémoire en 2021, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées par deux réformes : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

A ce jour si le gouvernement confirme la suppression totale de la CVAE il a cependant été décidé que cette disparition se ferait en deux années (au lieu d'une initialement). Selon le PLF, en 2023 la cotisation due par les entreprises redevables serait diminuée de moitié, l'article du projet de loi prévoit également une compensation via la TVA. Il est prévu de diviser la fraction de TVA qui sera attribuée aux collectivités en deux parts : l'une fixe (correspondant à la moyenne des recettes de CVAE de 2020, 2021 et 2022), l'autre dynamique, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires « dont les modalités de répartition seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités ».

Au titre des groupements à fiscalité propre, à partir de 2021, le Grand Belfort perçoit une fraction de la TVA à la place de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle est égale aux bases de 2020 et au taux de 2017, complété des compensations de taxe d'habitation 2020 et de la moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020. Cette ressource augmentera comme la TVA nationale au cours de l'année 2023.

Dans le cadre de la prévision de TVA pour 2022 établie dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2023, les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) viennent de calculer les fractions de TVA qui seront versées aux collectivités locales en octobre 2022. La prévision de TVA ajustée fait apparaître une progression anticipée d'environ + 9,6% entre 2021 (TVA 2021 exécutée) et 2022 (prévision associée au PLF 2023) ; ceci faisant suite à la forte inflation enregistrée en 2022.

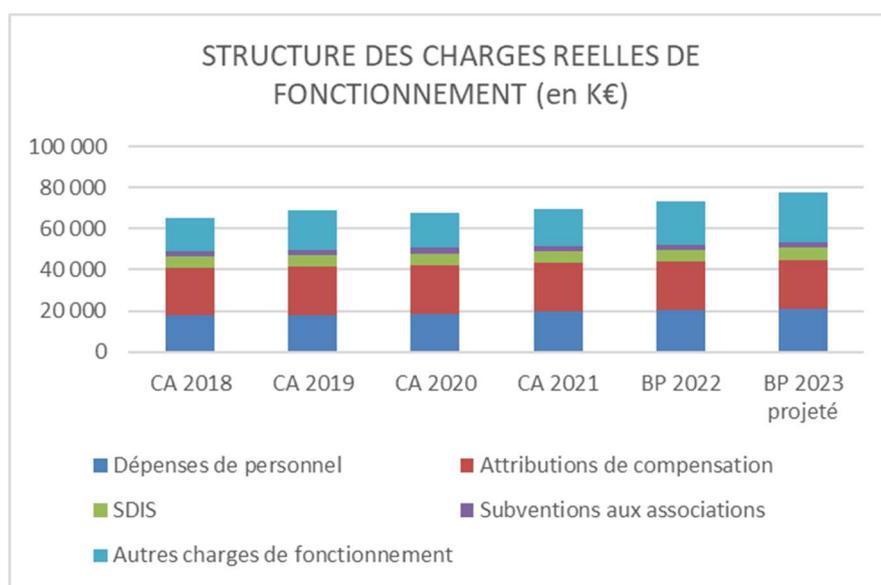
Autre sujet d'importance évoqué par le Gouvernement, celui de la mise en place d'un pacte de confiance qui viendrait remplacer le « contrat de Cahors ». Les conditions de mises en œuvre nécessitent encore à ce stade des interrogations. En effet, en période de forte inflation comme celle rencontrée en 2022 et probablement en 2023, les représentants des collectivités territoriales

s'interrogent quant à leur capacité à limiter l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement sans que cela se traduise par une diminution importante des services à la population.

## II. Evaluation du contexte local

### A. Les dépenses de fonctionnement

Selon les estimations les dépenses de fonctionnement pourraient évoluer de 6% en 2023 (+4,4 M€) principalement en raison de la hausse de l'énergie mais aussi de l'impact des revalorisations salariales, de l'augmentation des taux d'intérêts et des dépenses liées aux déchets ménagers (consignes de tri et TGAP). L'exercice 2022 a été globalement préservé de l'augmentation des prix de l'énergie en raison des marchés conclus antérieurement.



#### Les charges à caractère général

Face aux incertitudes liées à la crise, il est envisagé une évolution des charges à caractère général pour le budget principal. La principale évolution concerne les dépenses d'énergie qui augmenteraient de 80% entre le BP 2022 et les prévisions 2023. Les tarifs de l'énergie devraient diminuer après 2023 sans toutefois redescendre au niveau actuel, cependant ces projections ne tiennent pas compte des mesures de protection qui pourraient être mise en place par le gouvernement et pour lesquelles les modalités de calcul précises ne sont pas encore connues.

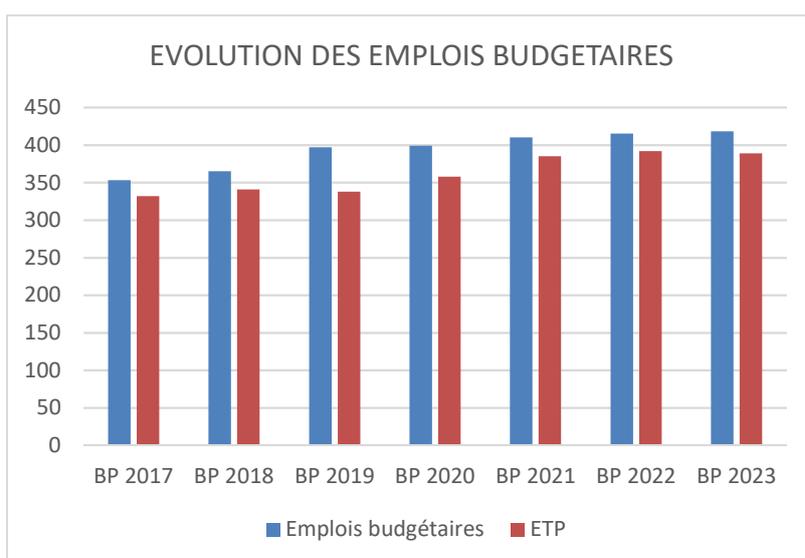
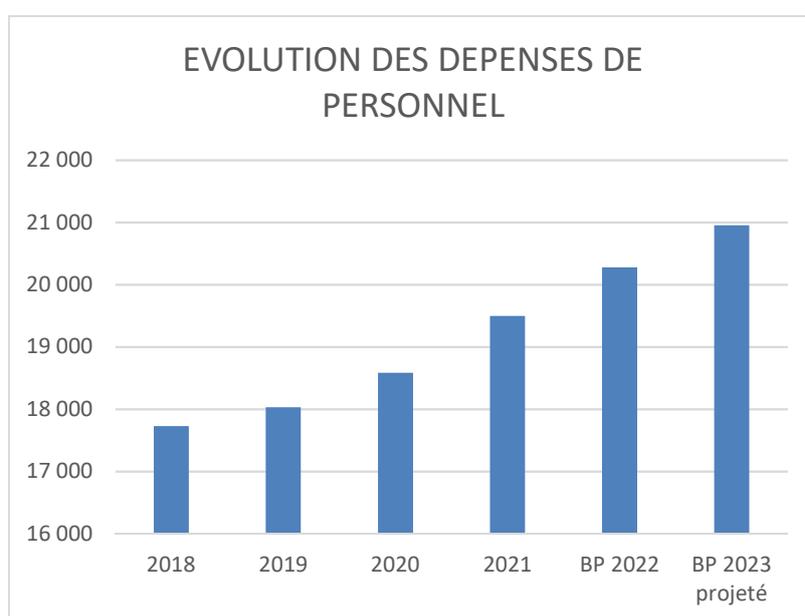
Outre les dépenses d'énergie, les principaux postes de dépenses nouvelles, concernent les dépenses liées à la compétence déchets ménagers dont la mise en place de la collecte des bio-déchets et l'augmentation des coûts de traitements des déchets (environ +1.2 M€)

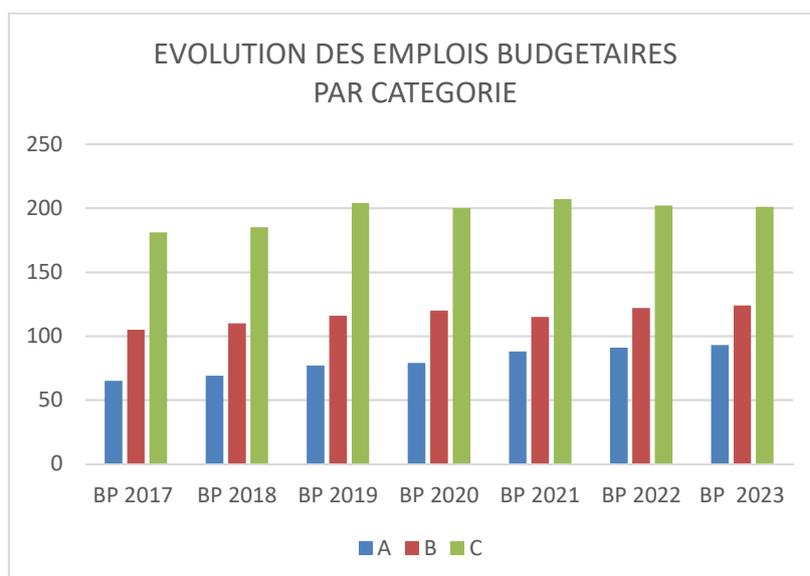
Au total, les charges à caractère général devraient progresser de plus de 2,9 M d'€ en 2023 par rapport au budget primitif 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 estimé
Charges générales - budget principal	12 455	15 524	13 200	13 537	16 485	19 387
Dont service Déchets Ménagers	8 489	10 816	8 547	8 497	9 550	10 003

### Les dépenses de personnel du budget général

Il est envisagé une progression des dépenses de personnel à + 3,35 % par rapport au BP 2022. Parmi les principales évolutions, il est prévu une revalorisation des premiers échelons des catégories C, le dégel du point d'indice en année pleine (qui ne figurait pas au BP 2022), la réforme de la catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et les augmentations du SMIC.



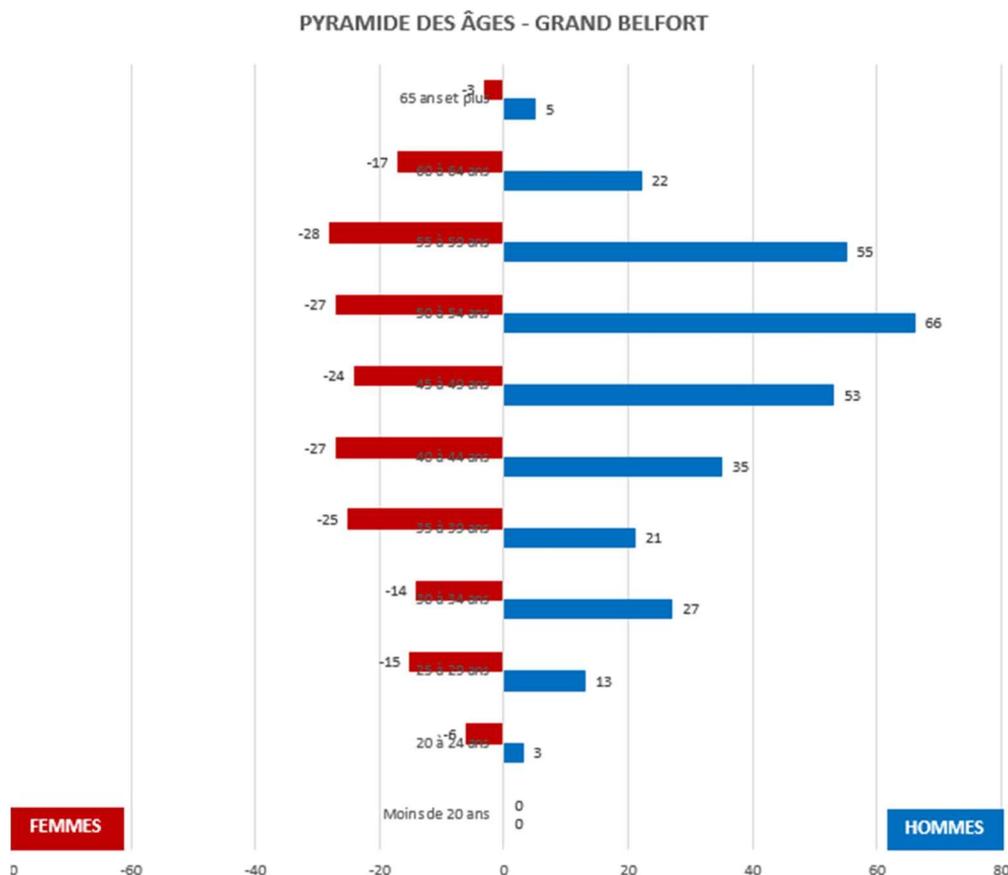


### Evolution prévisionnelle des effectifs pour le Grand Belfort

Au cours de l'année 2022, le nombre de procédures de recrutement a augmenté de plus de 21% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation est essentiellement liée à la mobilité interne (17,39%), aux créations de poste (16,30%) et aux départs en retraite (15,22%).

La pyramide des âges révèle un âge moyen élevé au sein de la collectivité.

27% de l'effectif a plus de 55 ans et sera donc renouvelé dans les 10 prochaines années.



## **Les dépenses de personnel 2022**

La masse salariale 2022 démontre une progression significative liée à l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), à l'augmentation de l'absentéisme, à des effets exogènes et également à des avancées sociales, notamment :

- **Absentéisme**

L'augmentation du taux d'absentéisme qui s'élève à 11,56% au 31 août 2022 (par rapport à 9,62% pour l'année 2021) impacte la hausse du recours au service de remplacement et aux heures supplémentaires.

- **Augmentations successives du SMIC et hausses successives du minimum de traitement**

Le SMIC mensuel brut a augmenté de 0,9% au 1er janvier 2022. Suite à cette augmentation, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 343 ont perçu le traitement afférent à l'indice majoré 343 correspondant à l'indice brut 371.

Etaient ainsi concernés les agents de la collectivité classés dans :

- ❖ Les échelons de 1 à 7 de l'échelle C1.
- ❖ Les échelons de 1 à 4 de l'échelle C2.
- ❖ Les échelons de 1 à 3 de l'échelle indiciaire spécifique des agents de maîtrise.

Compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC a une nouvelle fois été relevé de 2,65% à compter du 1er mai 2022. Ainsi les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 352 (au lieu de 343) perçoivent le traitement afférent à l'indice majoré 352 correspondant à l'indice brut 382 (au lieu de 371).

Les évolutions ont concerné :

- ❖ Les 7 premiers échelons des grades relevant de l'échelle C1.
- ❖ Les 3 premiers échelons des grades relevant de l'échelle C2.
- ❖ Les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise.

- **Revalorisation des salaires des agents de catégorie C**

Les agents publics les plus faiblement rémunérés, notamment les agents de la catégorie C, ont bénéficié d'une revalorisation massive au 1er janvier 2022 :

- ❖ Modification du nombre d'échelons et de la durée d'ancienneté :

Les durées d'échelon du premier grade (adjoints) et du second grade (adjoints principaux de 2ème classe) ont été diminuées sur les 7 premiers échelons (qui sont désormais d'un an). Ainsi la durée du grade a été ramenée de 25 à 19 ans pour le premier grade et de 25 à 20 ans pour le second grade. Le grade d'agent de maîtrise a également été concerné.

❖ Revalorisation des échelles de rémunération :

L'échelonnement indiciaire a également été revalorisé pour s'aligner sur la hausse du SMIC. Le cadre d'emplois des agents de maîtrise a également été concerné.

• **Dégel de la valeur du point d'indice au 1er juillet**

Le point d'indice permettant de calculer le traitement de base des agents était totalement gelé depuis 2017 et s'élevait à 4,68 euros. Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice a été revalorisé de 3,5% au 1er juillet 2022 et s'élève donc à 4,85 euros.

• **Réforme de la catégorie B au 1er septembre 2022**

La dernière réforme en date est celle du 31 août 2022 revalorisant la carrière et la rémunération des agents de la catégorie B. Elle modifie la structure de carrière des différents cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie B en réduisant la durée de certains échelons et grades.

• **Maintien du régime indemnitaire en cas d'absence**

Depuis le 1er janvier 2022, les règles de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire ont évolué. Alors que le régime indemnitaire était précédemment supprimé après 30 jours d'absence continue, il sera maintenant maintenu 3 mois à plein traitement, puis 9 mois à demi traitement.

• **Augmentation générale de 100€ nets annuels**

L'ensemble des agents de la collectivité a bénéficié d'une augmentation de leur régime indemnitaire à hauteur de 100€ nets annuels.

• **Promotions internes / avancements de grade**

La collectivité a fait le choix d'accroître le nombre de nominations.

• **CIA**

Un effort a été fait pour augmenter l'enveloppe allouée au CIA.

• **Créations de poste**

Afin de répondre à l'intérêt public et à une meilleure organisation des services, 14 créations de poste ont été validées par l'assemblée délibérante :

- ❖ 13 postes au budget principal.
- ❖ 1 poste au budget annexe de l'eau.

**Les dépenses de personnel 2023 :**

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2023 tiendront compte des éléments récurrents comme le Glissement Vieillesse Technicité, les avancements de grade et

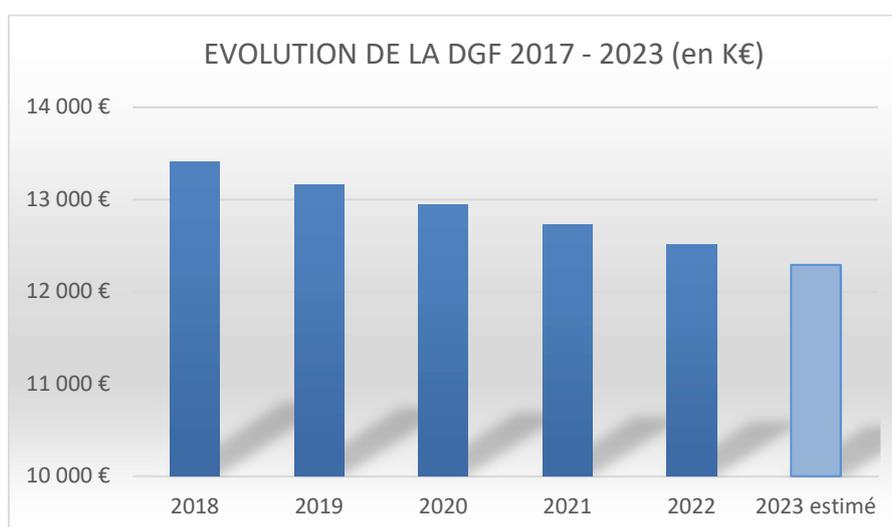
promotions internes, les augmentations individuelles de régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel.

L'effet « année pleine » de certaines évolutions réglementaires intervenues en 2022, notamment le dégel de la valeur du point d'indice, aura un fort impact sur le BP 2023.

## B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement du Grand Belfort aura perdu 1 million d'euros au cours de ces cinq dernières années à un rythme continu de – 220 K€ par an en moyenne.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimé
Dotation d'intercommunalité	3 037	3 026	2 985	2 970	2 950	2 950
Dotation de compensation des EPCI	10 377	10 139	9 955	9 760	9 561	9 341
<b>DGF de l'EPCI</b>	<b>13 414</b>	<b>13 165</b>	<b>12 940</b>	<b>12 730</b>	<b>12 511</b>	<b>12 291</b>
		-249	-225	-210	-219	-220

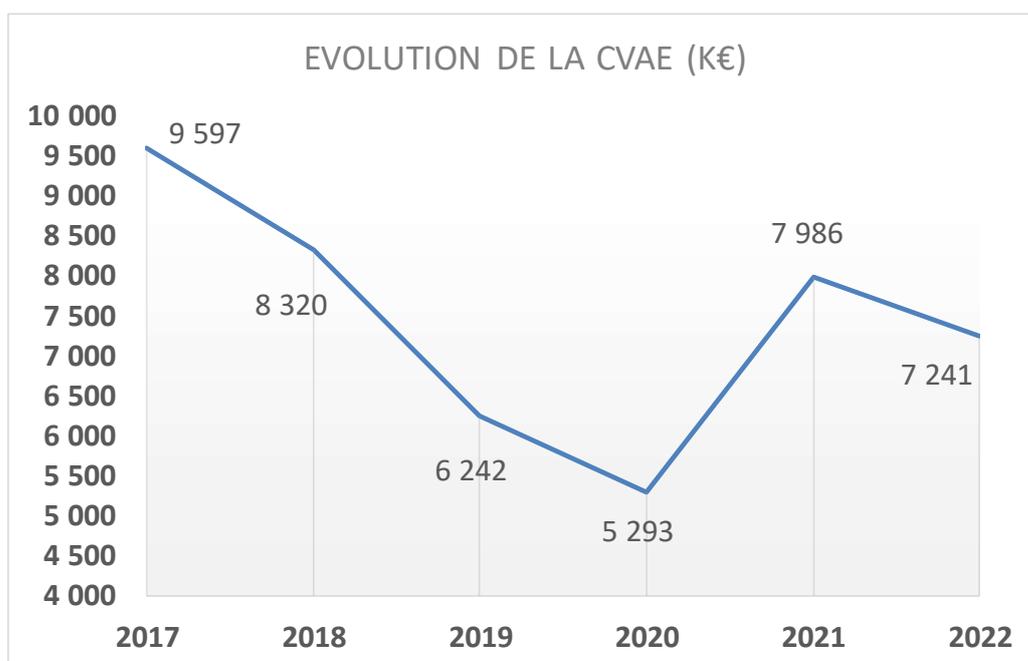


## C. Suppression de la CVAE

A compter de 2023, le Grand Belfort ne percevra plus la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle devrait être compensée en 2 parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Une part variable correspondant à la dynamique de croissance, si elle est positive, de la fraction de TVA nationale.

De ce fait, ne disposant pas du montant prévisionnel de CVAE 2023, la compensation de la CVAE pour 2023 devrait s'élever à minima à 6,9 M€ (moyenne de 2020 à 2022).



Cette réforme ne permettra pas au Grand Belfort de retrouver un niveau de CVAE connue sur les années 2017 et 2018.

### III. Les orientations budgétaires 2022

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de + 4,6 M€ soit + 5,8 % par rapport au budget primitif 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 estimé
<b>Atténuation de charges</b>	36 855	33 885	75 906	47 825	23 500	40 000
<b>Produits des services</b>	5 375 855	4 340 360	4 009 707	3 502 055	4 473 616	4 955 988
<b>Impôts et taxes</b>	51 684 565	51 185 839	53 410 470	57 382 503	58 342 394	62 476 554
<b>Dotations et subventions</b>	16 619 907	16 858 175	16 688 426	18 687 284	18 024 524	18 079 458
<b>Produits de gestion courante</b>	171 922	83 171	47 646	53 011	90 805	90 805
<b>Produits financiers</b>	306 455	771 503	291 444	347 181	300 000	300 000
<b>Produits exceptionnels</b>	220 171	1 931 490	1 310 631	943 898	0	0
	<b>74 415 729</b>	<b>75 244 731</b>	<b>75 834 230</b>	<b>80 963 756</b>	<b>81 254 839</b>	<b>85 942 805</b>

Concernant les impôts et taxes :

La progression de ce poste budgétaire devrait avoisiner les + 4 M€. Cette évolution est à mettre principalement au crédit de l'inflation 2022 et 2023 qui aura un impact sur les bases de taxe foncière, la taxe d'enlèvement des déchets ménagers et la part de TVA nationale perçue par l'EPCI.

- La taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devraient bénéficier d'une augmentation des bases fiscales votées par le Parlement d'environ 7%. La grille tarifaire des locaux professionnels utile au calcul des bases de la cotisation foncière des entreprises se verra évoluer de + 0,5 à 1%. Nous pouvons estimer des recettes en progression de + 2 M€.
- La part de TVA nationale que va recevoir le Grand Belfort devrait progresser d'environ 5% (prévision IPC 2023), pour un produit supplémentaire attendu de + 1,5 M€.

#### Concernant les dotations :

Ce poste budgétaire devrait globalement se stabiliser. Les allocations compensatrices sur la fiscalité devraient atténuer la baisse attendue sur la DGF.

#### Concernant les produits des services :

Une progression de + 500 K€ est attendue suite à un retour progressif à une fréquentation d'avant COVID des équipements communautaires.

## **B. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de + 4,4 M€ soit + 6 % par rapport au budget primitif 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 estimé
<b>Charges à caractère général</b>	12 455 634	15 524 280	13 200 714	13 536 513	16 485 097	19 387 443
<b>Charges de personnel</b>	17 729 352	18 031 760	18 582 037	19 495 778	20 275 220	20 955 000
<b>Atténuation de produits</b>	23 822 889	24 389 472	24 415 331	24 125 707	24 534 045	24 534 044
<b>Autres charges de gestion</b>	9 727 234	9 072 174	10 530 357	10 771 442	11 141 583	11 519 181
<b>Charges financières</b>	1 121 645	867 295	841 834	790 308	855 000	1 299 378
<b>Charges exceptionnelles</b>	200 770	1 079 398	271 106	480 945	60 000	60 000
<b>Provisions</b>	276 000	0	0	82 205	0	0
	<b>65 333 523</b>	<b>68 964 380</b>	<b>67 841 379</b>	<b>69 282 897</b>	<b>73 350 945</b>	<b>77 755 046</b>

#### Concernant les charges à caractère général :

Une augmentation de ce poste budgétaire est attendue à hauteur de 2,9 M€. Les principales explications sont :

- La progression des coûts de l'énergie + 1,04 M€ soit + 80%.
- Le service des déchets ménagers qui subit des ajustements budgétaires pour environ 1,2 M€ avec l'augmentation des coûts d'élimination des déchets et la mise en place de la collecte des bio déchets.

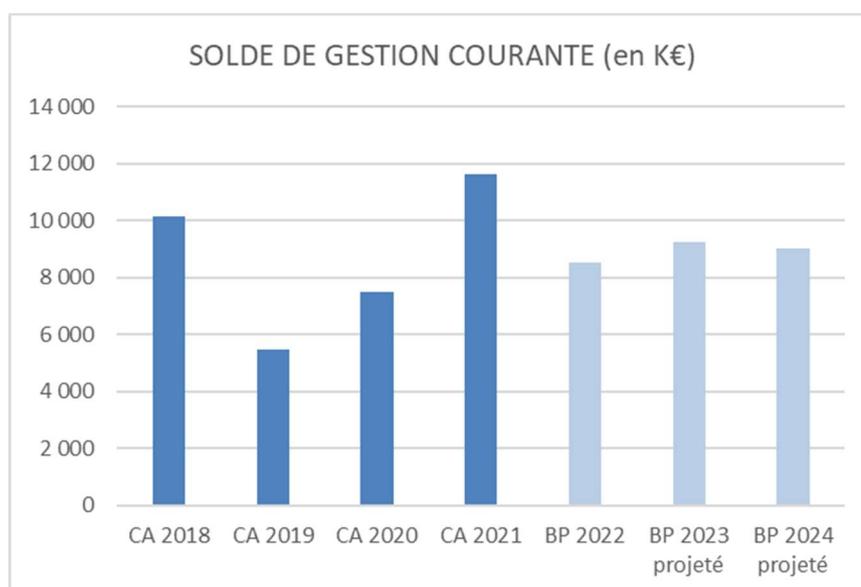
#### Concernant les dépenses de personnel :

Une progression de + 680 K€ est estimée suite notamment au passage en année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## C. Les ratios de gestion

### 1) Le solde de gestion courante

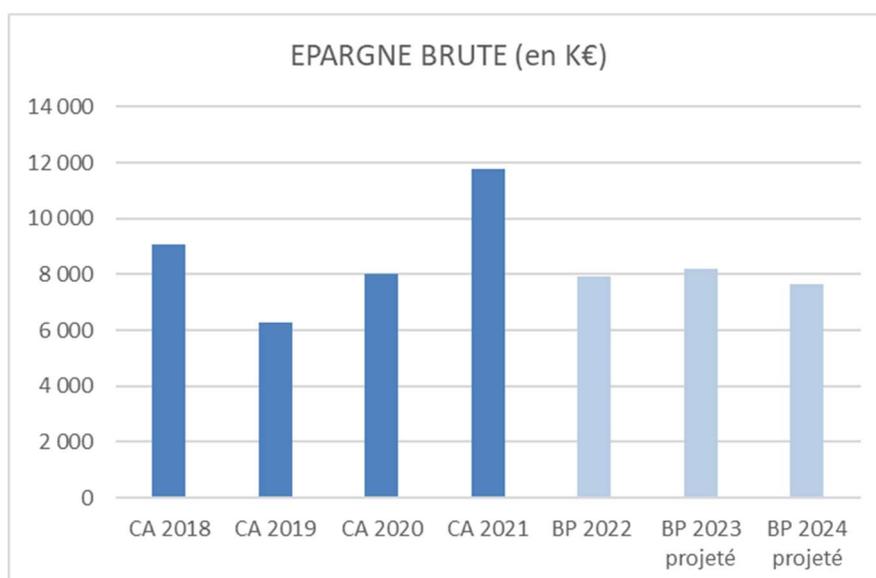
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes de gestion courante	73 889	72 501	74 232	79 564	80 955	85 643	86 683
Dépenses de gestion courante	63 735	67 018	66 728	67 929	72 436	76 396	77 643
<b>Solde de gestion courante</b>	<b>10 154</b>	<b>5 483</b>	<b>7 504</b>	<b>11 635</b>	<b>8 519</b>	<b>9 247</b>	<b>9 040</b>



Le solde de gestion courante devrait très légèrement progresser par rapport à 2022, sous l'effet d'une progression plus importante des recettes de gestion courante par rapport aux dépenses.

### 2) L'épargne brute

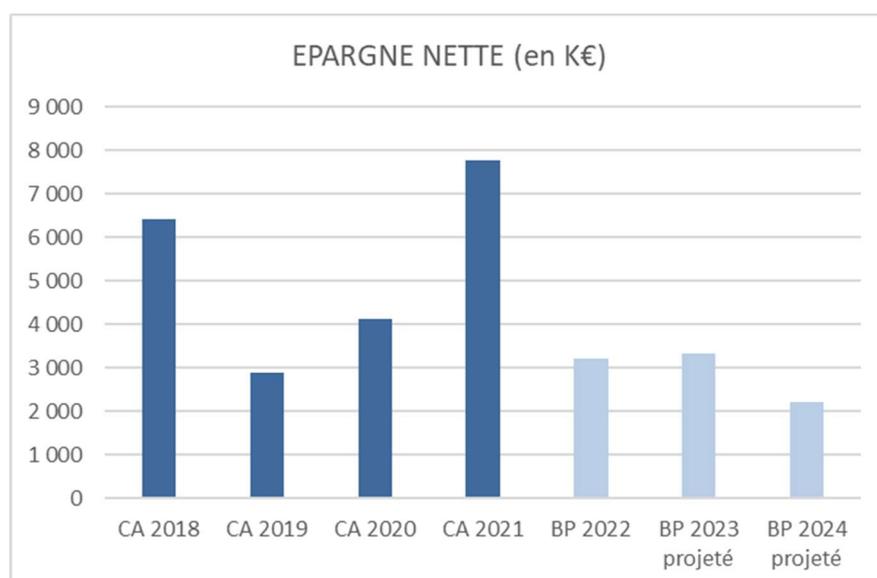
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	74 416	75 245	75 834	81 030	81 255	85 943	86 983
Dépenses réelles de fonctionnement	65 333	68 964	67 841	69 283	73 351	77 755	79 339
<b>Epargne brute</b>	<b>9 083</b>	<b>6 281</b>	<b>7 993</b>	<b>11 747</b>	<b>7 904</b>	<b>8 188</b>	<b>7 644</b>



L'épargne brute, qui intègre les dépenses et les recettes exceptionnelles, ainsi que les charges financières, devrait elle aussi se stabiliser par rapport à 2022.

### 3) L'épargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Épargne brute	9 083	6 281	7 993	11 747	7 904	8 188	7 644
Remboursement du capital de la dette	2 655	3 384	3 859	3 965	4 702	4 857	5 426
<b>Épargne nette</b>	<b>6 428</b>	<b>2 897</b>	<b>4 134</b>	<b>7 782</b>	<b>3 202</b>	<b>3 331</b>	<b>2 218</b>



L'épargne nette serait maintenue au niveau de 2022, sous réserves des emprunts de fin d'exercice qui restent à réaliser.

## IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »

---

### A. La poursuite d'investissements structurants

Le Grand Belfort s'est doté d'une feuille de route pour les huit années à venir un projet de territoire « Belfort 2030 », voté lors du conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Les élus et les directions du Grand Belfort travaillent depuis à sa mise en œuvre et à la réalisation des actions qui ont été retenues à travers 5 piliers :

- Accompagner le développement du tissu économique et l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi.
- Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions.
- Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne.
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme.
- Agir au sein des différentes échelles territoriales.

Les 18 grandes orientations retenues mettent en avant à la fois, les enjeux d'avenir nécessaires au développement du Grand Belfort mais également ses forces et ses atouts qu'il convient de valoriser et de faire fructifier.

Seulement à la rédaction de cette feuille de route, personne ne prévoyait la crise économique que nous rencontrons actuellement, ni les tensions géopolitiques mondiales nées de la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Ce sera un enjeu fort pour toutes les collectivités locales en 2023 (et peut-être au-delà) que de pouvoir maintenir leur programme d'investissement alors que les capacités d'autofinancement seront fortement mises à mal par les surcoûts de fonctionnement liés à l'inflation, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement en matériel et matériaux.

Sur la base des éléments connus à ce jour, le niveau d'épargne nette serait conservé pour les années 2023 et 2024 à hauteur de celle de 2022.

Nous allons donc continuer à investir pour l'avenir de notre territoire à hauteur de 20 M€ en 2023. Le budget prévoira la continuité des actions engagées autour des grands enjeux d'avenir de notre territoire, à savoir, le développement économique, l'environnement, l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Le budget 2023, à travers ces axes prédéfinis, prévoira les principaux investissements suivants :

#### Développer les zones d'activités pour les emplois de demain :

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc pour accueillir les nouvelles entreprises et la ferme solaire (3 M€).
- Poursuivre les opérations de réflexion et d'étude sur l'aménagement futur de la ZAC des Plutons en réponse aux besoins actuels et futurs en terme d'implantation d'activité.
- Engager une réflexion sur la création d'un tiers lieu au Techn'Hom autour des problématiques d'avenir sur l'énergie.
- Engager un travail sur les friches pour dégager de nouvelles capacité d'accueil d'entreprises et lancer une réflexion sur une nouvelle zone d'activité.

#### Pour la transition écologique et énergétique :

- Reprise des accès routiers devant la future station hydrogène à Danjoutin et liaison avec le Conseil départemental.
- Travaux piste cyclable Perouse-Belfort
- Etude liaison cyclable Denney-Offemont.
- Lancement des études sur le projet « démonstrateur ville durable » sur le site du Techn'Hom.
- Acquisition de matériel pour la collecte des déchets verts
- Etude pour une nouvelle déchetterie fixe dans le secteur est.
- Poursuite des travaux de renaturation de la Savoureuse sur les secteurs Valdoie, Belfort et Bermont.
- Restauration de l'Allaine à Morvillars.
- Engagement de travaux sur les économies d'énergie des bâtiments sportifs et culturels gérés par le Grand Belfort.

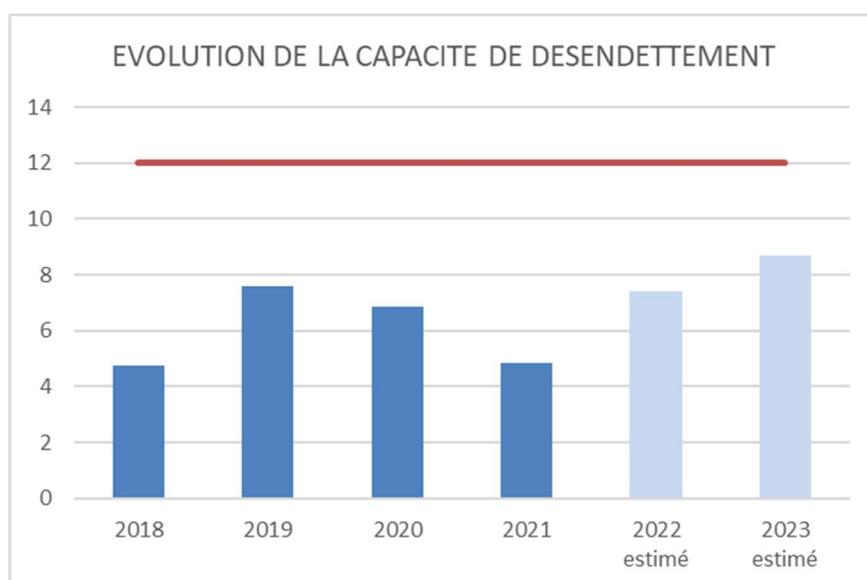
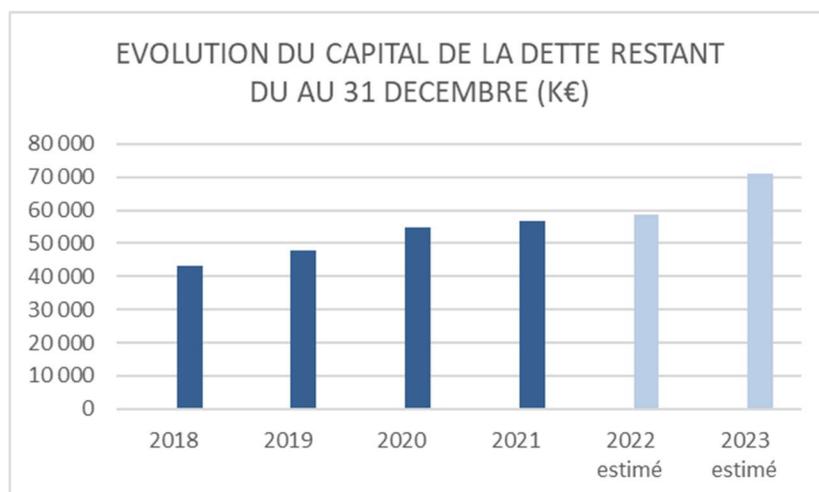
A noter que dans le bilan d'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc, il est prévu 2,7 M€ au titre des mesures de compensations environnementales et agricoles, qui seront versées entre 2021 et 2026.

#### Pour un aménagement du territoire par des équipements structurants :

- Le lancement des travaux du projet Ecocampus, projet de réhabilitation d'envergure du pôle universitaire autour de l'UTBM, de l'IUT et de l'UFR STGI (1,1 M€), avec notamment le démarrage des travaux sur la nouvelle chaufferie et la réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM.
- Le lancement des travaux pour la rénovation des équipements scéniques du Granit (1 M€).
- La réalisation des travaux d'aménagement de l'école de musique de Châtenois les Forges (280 K€).
- La participation à la réalisation de la nouvelle fourrière animale sur la commune de Danjoutin (350 K€).
- La poursuite du PLH.
- La rénovation de la synagogue de Fosse-magne

A ces principaux projets, viendront s'ajouter l'enveloppe annuelle de 1 M€ du fonds d'aide aux communes, une enveloppe de 2 M€ pour le renouvellement des véhicules et les 6 M€ de dépenses récurrentes autour des moyens de services, des équipements des grands équipements sportifs et culturels, l'entretien de la voirie communautaire, et des différentes missions comme l'accueil des gens du voyage, l'habitat, les eaux pluviales, l'enseignement supérieur et la recherche, ....

## B. Projection de la dette



L'encours de la dette devrait progresser en 2022 et en 2023. Le Grand Belfort poursuit son cycle d'investissement structurel d'avenir nécessaire aux conditions de développement du territoire, tant pour répondre aux enjeux économiques et d'emploi qu'aux défis environnementaux et écologiques auxquels il convient de faire face.

Le renflouement du niveau d'épargne brute depuis 2020 permet d'absorber cet accroissement de dette. Ceci se mesure à travers la capacité de désendettement toujours en dessous d'un niveau d'acceptabilité fixé à 12 ans. Il devrait dépasser légèrement les 8 ans au BP 2023.

## Charte Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	44	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	58 684 274 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

Etat généré au 01/10/2022

La dette du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

## V. Le service public des déchets ménagers

Depuis 2019, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » n'est plus suivie au sein d'un budget annexe. Elle est désormais intégrée au sein du budget principal (délibération du 24 septembre 2018). Une annexe spécifique retrace les opérations liées à cette compétence dans les maquettes du budget primitif et du compte administratif.

Compte-tenu de l'importance des flux financiers, il est nécessaire de présenter les données se rapportant à cette compétence.

### Eléments de prospective 2023

		CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projection
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 271 300 €	5 696 532 €	5 730 000 €	6 120 000 €
	Dépenses de personnel	3 919 472 €	3 855 090 €	4 225 000 €	4 436 000 €
	Prestation de collecte sélective	1 095 926 €	1 202 517 €	1 250 000 €	1 600 000 €
	Entretien des véhicules	1 057 555 €	1 051 510 €	1 247 000 €	1 309 000 €
	Sous-traitance collecte	601 121 €	601 202 €	480 000 €	650 000 €
	Transport et traitement déchetteries	507 128 €	660 112 €	700 000 €	900 000 €
	Traitement Bio-déchets				125 000 €
	Autres charges	1 125 121 €	363 724 €	623 120 €	586 080 €
		<b>13 577 623 €</b>	<b>13 430 687 €</b>	<b>14 255 120 €</b>	<b>15 726 080 €</b>
Investissements courants	Véhicules	599 444 €	480 651 €	704 000 €	1 300 000 €
	bacs, composteurs et bennes	291 643 €	544 434 €	740 000 €	740 000 €
	Matériel divers	22 890 €	63 983 €	177 000 €	177 000 €
	Bio déchets				200 000 €
	Entretien des équipements	445 715 €	771 784 €	1 485 000 €	1 145 000 €
		<b>1 359 692 €</b>	<b>1 860 852 €</b>	<b>3 106 000 €</b>	<b>3 562 000 €</b>
Recettes en atténuation	Aides CITEO et Eco-emballage	1 235 772 €	1 575 490 €	1 200 000 €	1 400 000 €
	Produits des services	340 299 €	640 116 €	550 000 €	740 000 €
	Autres produits	56 131 €	196 158 €	25 500 €	- €
	FCTVA	105 641 €	296 367 €	230 000 €	230 000 €
		<b>1 737 843 €</b>	<b>2 708 131 €</b>	<b>2 005 500 €</b>	<b>2 370 000 €</b>
<b>Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers</b>		<b>13 199 472 €</b>	<b>12 583 408 €</b>	<b>15 355 620 €</b>	<b>16 918 080 €</b>
<b>Montant de la TEOM perçue ou estimée</b>		<b>12 910 808 €</b>	<b>12 973 466 €</b>	<b>13 342 000 €</b>	<b>14 769 594 €</b>
<b>Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM</b>		98%	103%	87%	87%

Le taux de couverture de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers (TEOM) ne doit pas dépasser 115%.

Les budgets étant élaborés sur des prévisions de recettes et de dépenses, l'appréciation finale du taux de couverture ne peut se faire qu'à l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion.

Pour 2023, l'explication tient à l'augmentation des charges courantes dont notamment les frais de traitement des bio-déchets. Si l'évolution structurelle des dépenses du service public des déchets ménagers se confirment, un travail d'analyse et d'ajustement éventuel du taux de la TEOM devra être exploré.

# VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

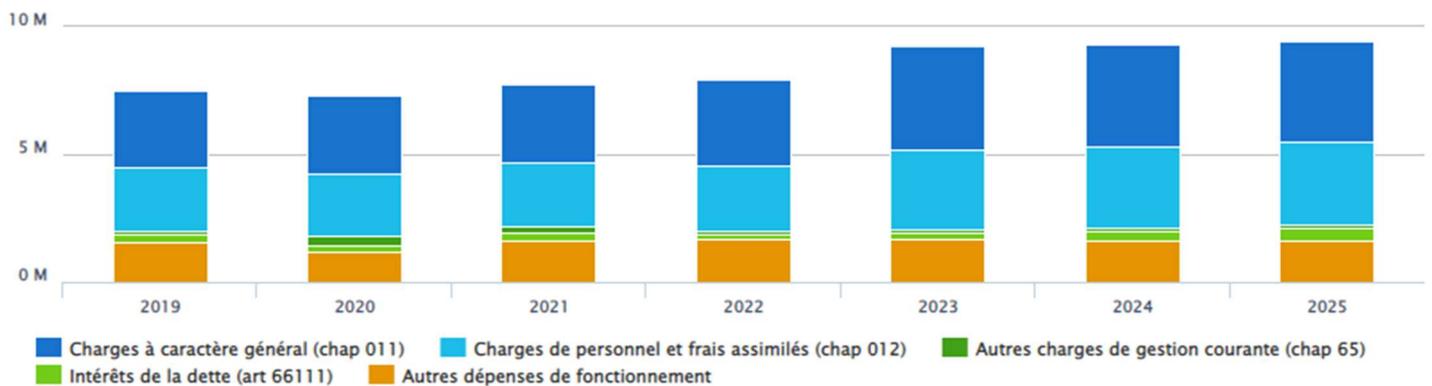
## A. Budget annexe de l'eau

Le périmètre d'activité du budget annexe eau est inchangé depuis 2018, date à laquelle les communes appartenant au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Bessoncourt ont été intégrés. L'ensemble des opérations est assujéti à la TVA, l'ensemble des données présentées sont donc hors taxe.

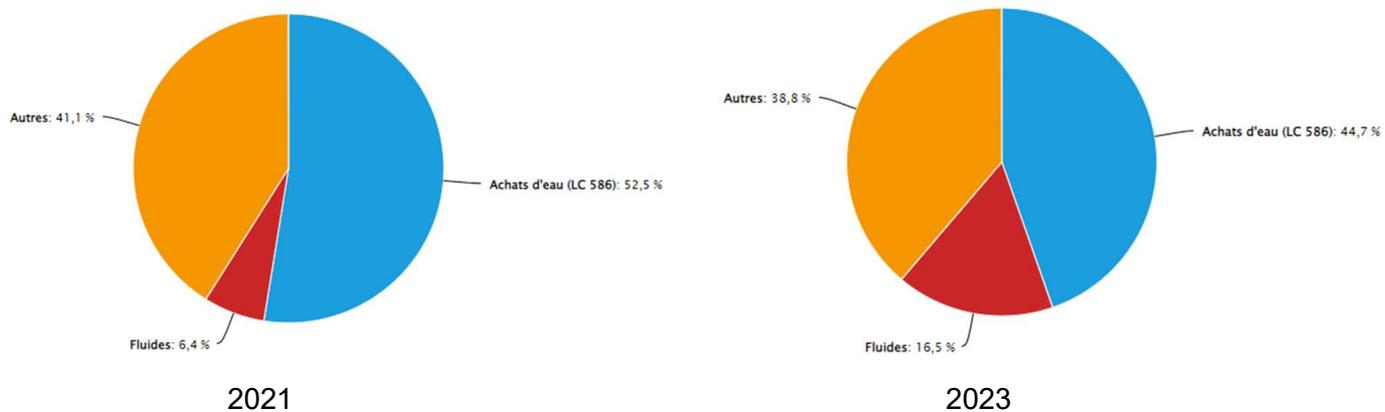
### Les dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses du budget Eau regroupent l'ensemble des frais nécessaires à l'activité du service public. Sauf évènement majeur qui modifierait la structure des dépenses, il est prévu le maintien de la structure actuelle, augmentée d'une hausse des coûts prévisionnels principalement sur l'énergie (+ 150% entre le BP 2022 et les prévisions 2023) et des augmentations d'achats d'eau. Sur les derniers exercices, l'achat d'eau destiné à être distribué aux usagers représentait plus de la moitié des charges à caractère général.

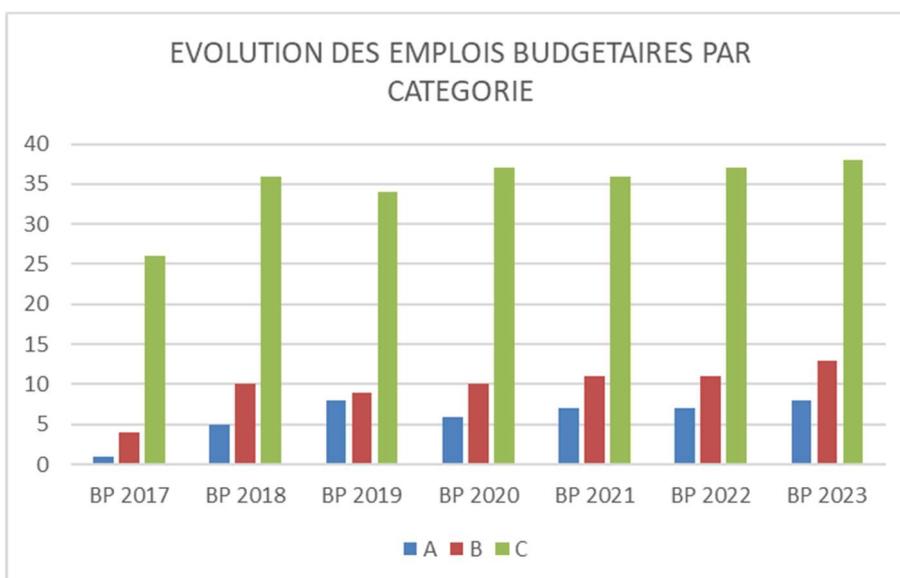
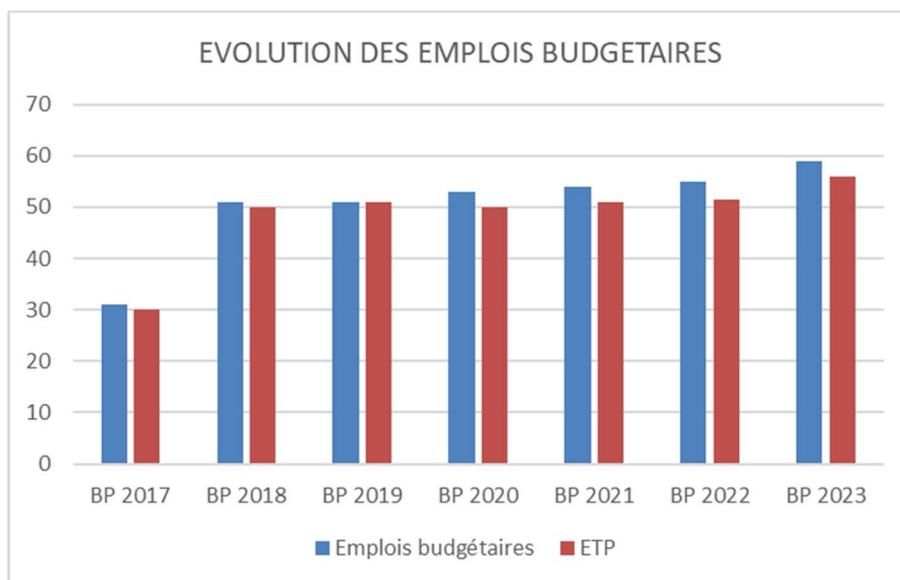
Dépenses de fonctionnement  
Budget EAU



Comparaison de la part des achats d'eau et de fluides entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2023 sur le total du chapitre 011



## Éléments concernant les dépenses de personnel



## Les recettes réelles d'exploitation

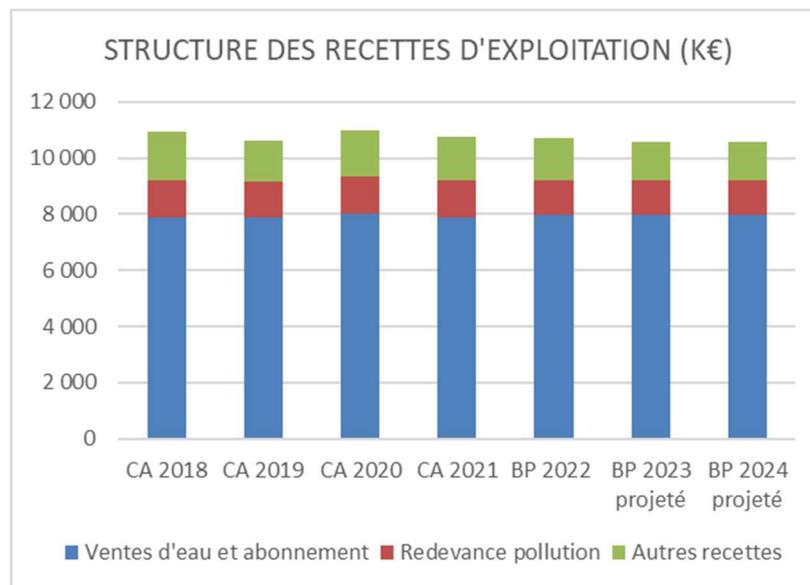
Les recettes perçues par le budget eau sont essentiellement constituées de la facturation émise en direction des usagers au titre de la consommation d'eau.

Il est prévu un maintien en valeur et en volume de ce niveau de recette qui reste toutefois très sensible tant aux conditions climatiques qu'aux pratiques des usagers.

Ce budget s'équilibrant uniquement par les produits d'exploitation de ce service, il serait nécessaire d'abonder les recettes d'environ 1 M€ par un ajustement des tarifs en 2023.

En plus des effets directs de l'inflation, des coûts de l'énergie, du besoin de plus récurrent et important à des achats d'eau à PMA, le sujet des investissements d'avenir sont plus que jamais à prendre en considération dès à présent :

- Structure du réseau vieillissante (en date, la dernière casse sur le réseau qui a failli priver d'eau plus de 50 000 habitants).
- La station de production d'eau qui arrive en fin de cycle.
- Le besoin nécessaire en recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.



### Le programme d'investissement

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau et des équipements.
- L'amélioration de l'efficacité réseaux pour réduire les pertes.

Le volume prévisionnel de ces dépenses d'équipement du budget Eau est estimé en moyenne à 3,5 M€ /an.

- La sécurisation de l'approvisionnement en eau. La recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau est à l'étude. Les impacts en investissement seront définis au cours du mandat.

Une opération importante concernant l'UPEP va devoir être prévue dans les années à venir. Celle-ci arrivant en fin de cycle, un programme complet de rénovation-modernisation va être entrepris sur la période 2023-2026 pour un montant total estimé à 10 M€. L'année 2023 va être consacrée aux études.

La sécurisation de l’approvisionnement en eau et la recherche de nouvelles sources d’approvisionnement en eau est toujours à l’étude, notamment en lien avec le Pôle métropolitain. Les impacts en investissement seront définis au cours du mandat.

Sont également à l’étude :

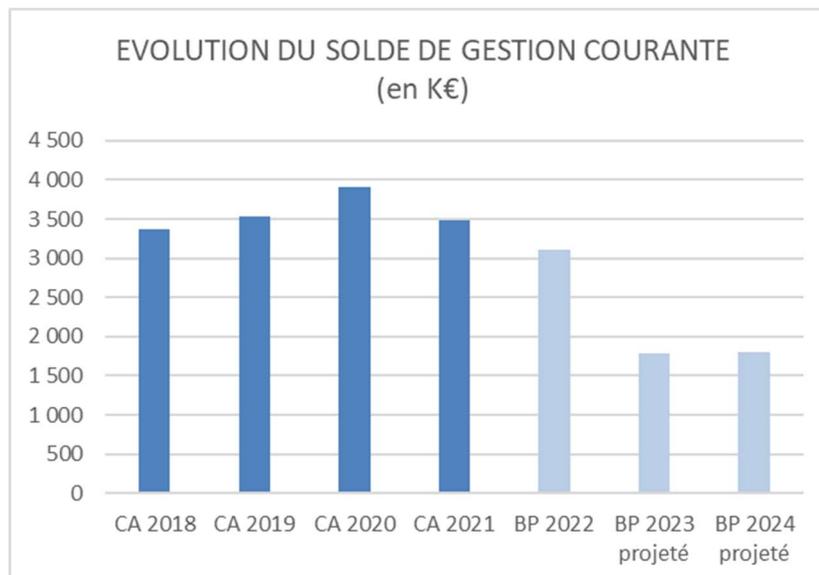
- La sécurisation des réservoirs du Mont : canalisation + pompage pour 1 M€
- La gestion patrimoniale des locaux pour une optimisation des moyens pour 3 M€
- L’acquisition de groupes électrogène de secours pour 0.5 M€

### Les ratios de gestion

#### Le solde de gestion courante

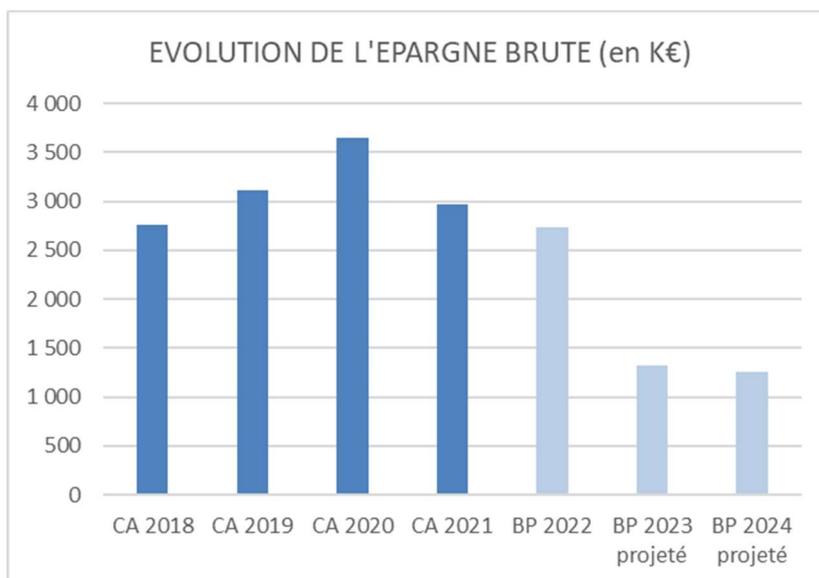
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes de gestion du service	10 431	10 521	10 808	10 670	10 662	10 529	10 537
Dépenses de gestion du service	7 062	6 989	6 896	7 192	7 546	8 742	8 740
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>3 369</b>	<b>3 532</b>	<b>3 912</b>	<b>3 478</b>	<b>3 116</b>	<b>1 787</b>	<b>1 797</b>

Le solde de gestion courante pour rester à un niveau acceptable en 2023 devra bénéficier d’une augmentation des recettes de fonctionnement de + 1 M€ environ, notamment pour pallier une évolution des dépenses estimées à + 1,2 M€.



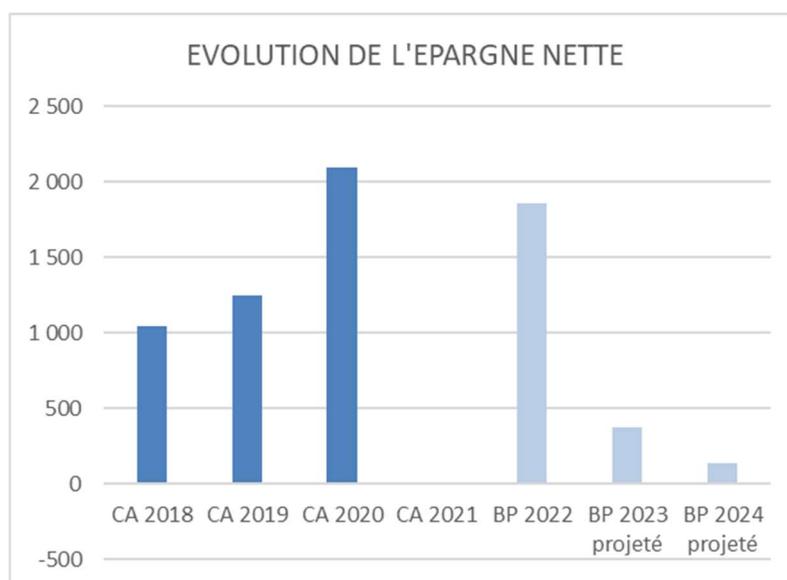
### L'épargne brute

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 933	10 631	10 987	10 743	10 690	10 557	10 565
Dépenses réelles d'exploitation	8 168	7 523	7 341	7 770	7 959	9 237	9 309
<b>Epargne brute</b>	<b>2 765</b>	<b>3 108</b>	<b>3 646</b>	<b>2 973</b>	<b>2 731</b>	<b>1 320</b>	<b>1 256</b>



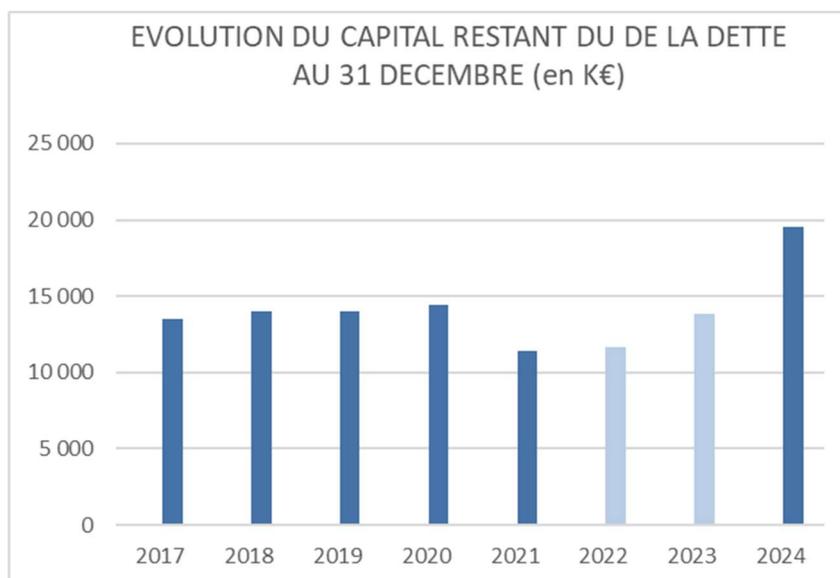
### L'épargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Épargne brute	2 765	3 108	3 646	2 973	2 731	1 320	1 256
Remboursement du capital de la dette	1 724	1 861	1 555	2 977	877	947	1 116
<b>Épargne nette</b>	<b>1 041</b>	<b>1 247</b>	<b>2 091</b>	<b>-4</b>	<b>1 854</b>	<b>373</b>	<b>140</b>



Sous l'hypothèse d'une légère baisse des ventes d'eau corrélée à un maintien des tarifs, le solde de gestion courante devrait se dégrader dès 2023. L'épargne brute et l'épargne nette devraient également se dégrader ce qui compromettrait le financement du programme annuel d'investissement.

## Evolution du capital de la dette



Conséquence de la baisse du niveau de l'épargne nette, c'est l'endettement qui devrait fortement progresser et la capacité à porter les investissements structurants d'avenir qui serait mis en cause.

## La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							A2.9
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	10 710 365 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.  
Etat généré au 01/10/2022

La dette du budget annexe Eau est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux risque de taux.

## B. Budget annexe de l'assainissement

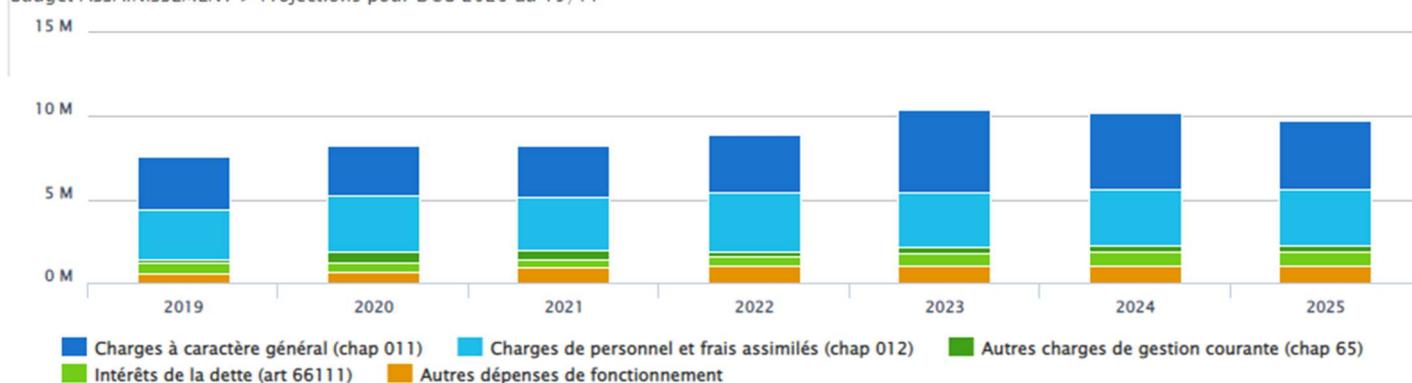
Le périmètre d'activité du budget annexe assainissement est inchangé depuis la création du Grand Belfort communauté d'agglomération.

### Les dépenses réelles d'exploitation

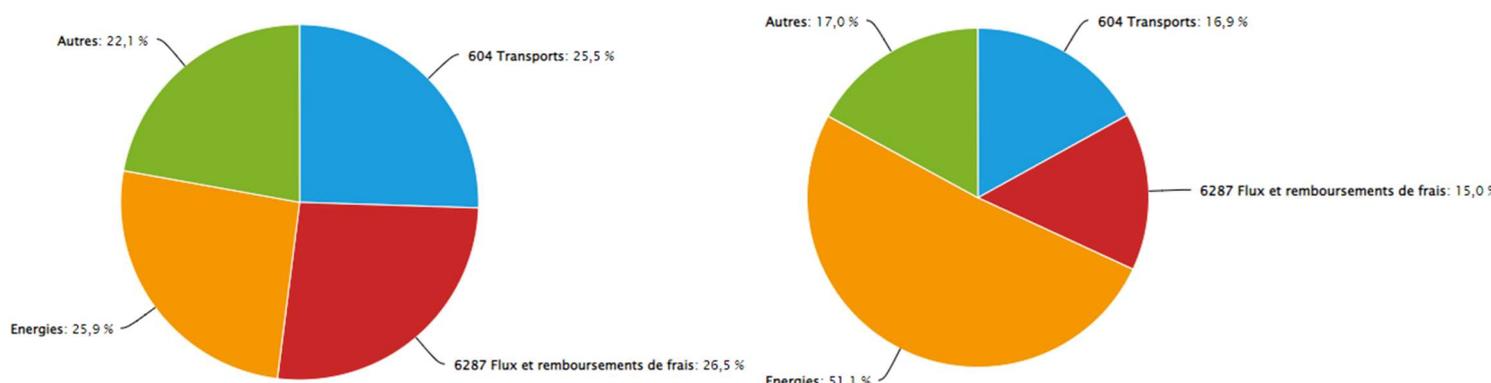
L'objectif pour les années à venir est de continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en maintenant un périmètre constant d'activité. Certains postes pour lesquels nous n'avons que très peu de maîtrise en matière de cout facturé vont faire infléchir plus rapidement l'évolution des dépenses de fonctionnement. La hausse des couts de l'énergie va fortement impacter le budget assainissement en 2023, les dépenses de fluides représentaient jusque-là environ 10% des dépenses réelles de fonctionnement, en 2023 elles devraient représenter environ 30 %.

#### Dépenses de fonctionnement

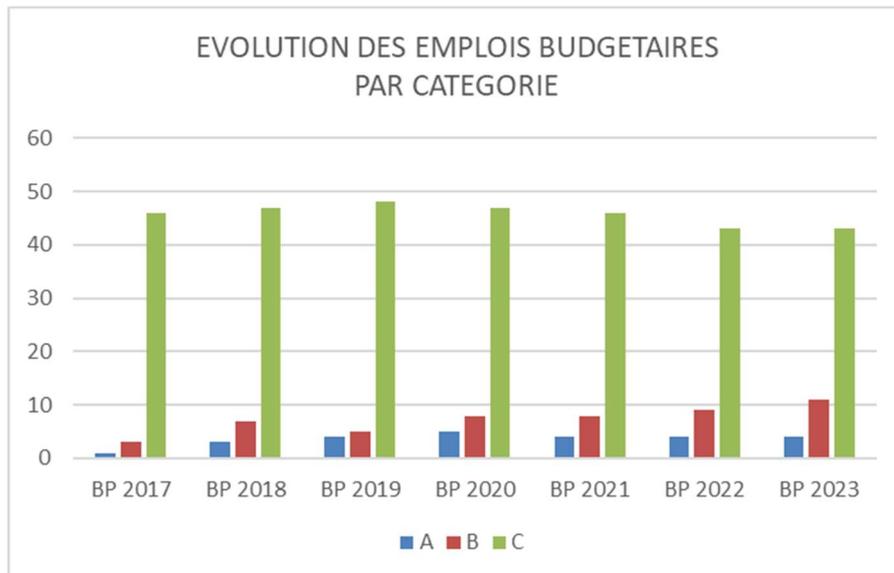
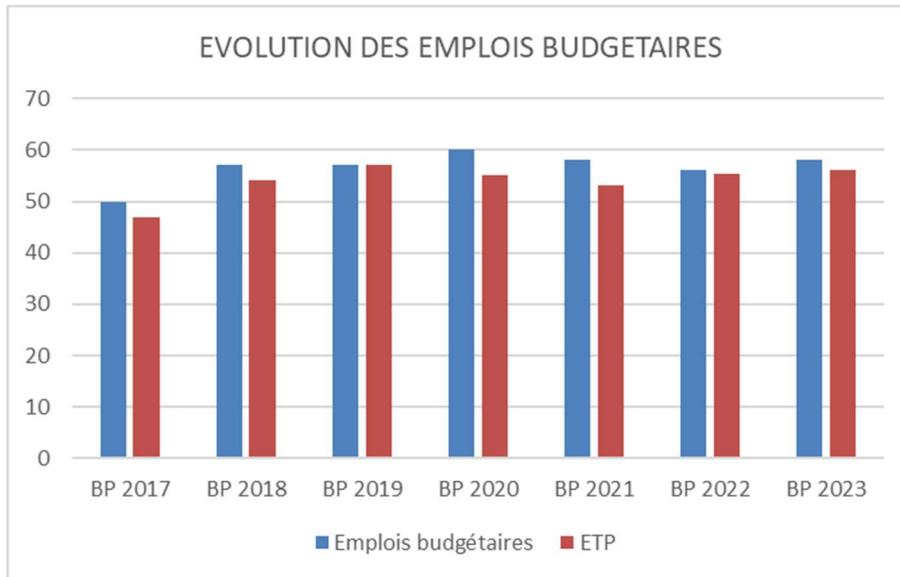
Budget ASSAINISSEMENT > Projections pour DOB 2023 au 15/11



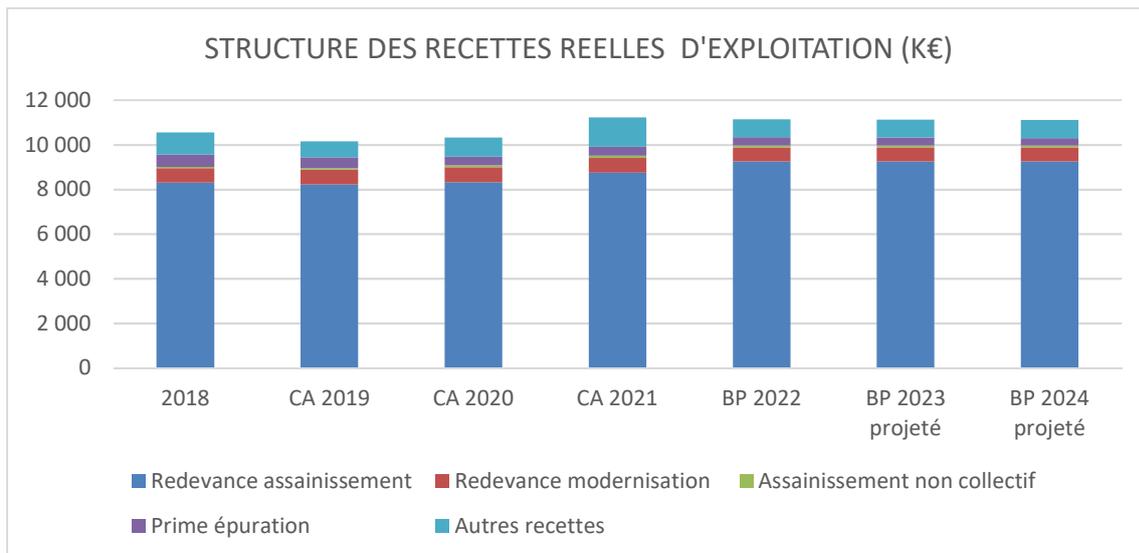
Comparaison sur la part des fluides entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2023 sur le total du chapitre 011



## Éléments concernant les dépenses de personnel



## Les recettes réelles d'exploitation



L'évolution des recettes dépend de la consommation d'eau et des financements de l'Agence de l'Eau qui ont eu tendance à diminuer ces dernières années.

Face au rythme de croissance des dépenses d'exploitation, des investissements structurants restant à réaliser et sachant que ce budget s'équilibre uniquement par les produits d'exploitation de ce service, il serait nécessaire d'abonder les recettes d'environ 1,5 M€ par un ajustement des tarifs en 2023.

## Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget assainissement est estimé en moyenne à 4 M€ /an.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau.
- L'amélioration de l'efficacité des STEP.
- La lutte contre les eaux claires parasites.

Les grosses opérations prévues au cours de ce mandat portent sur :

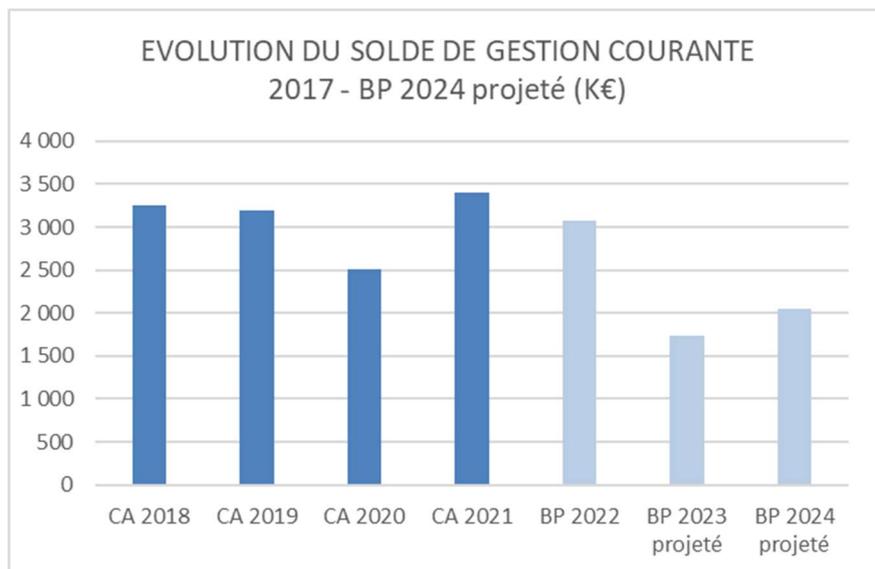
- La réhabilitation de la STEP d'Essert-Bavilliers ou une interconnexion avec le réseau est à l'étude pour des travaux estimés à 1,5 M€.
- La modernisation de la station d'épuration de Belfort (clarificateur, désodorisation, dégrilleurs) pour des travaux estimés à 2,2 M€.
- Un programme de renouvellement des canalisations pour 6 M€.
- L'interconnexion de la STEP de Denney vers la STEP de Belfort pour 4,2 M€.
- La gestion patrimoniale des locaux pour une optimisation des moyens pour 1 M€.

## Les ratios de gestion

### Solde de gestion courante

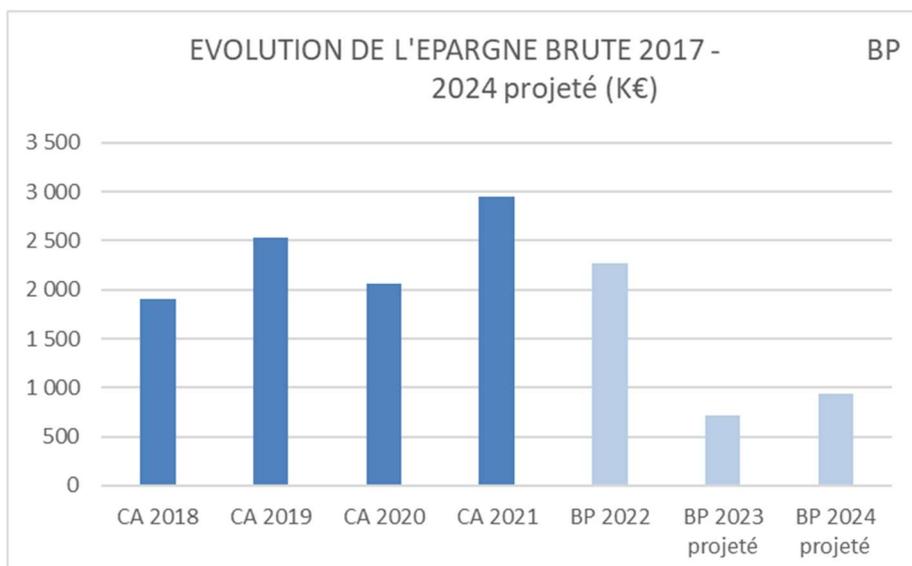
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes de gestion du service	10 399	10 064	10 070	10 844	11 017	11 002	10 984
Dépenses de gestion du service	7 151	6 864	7 562	7 439	7 942	9 273	8 938
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>3 248</b>	<b>3 200</b>	<b>2 508</b>	<b>3 405</b>	<b>3 075</b>	<b>1 729</b>	<b>2 046</b>

Le solde de gestion courante pour rester à un niveau acceptable en 2023 devra bénéficier d'une augmentation des recettes de la redevance d'assainissement de + 1,7 M€ environ, notamment pour pallier une évolution des dépenses estimées à + 1,3 M€.



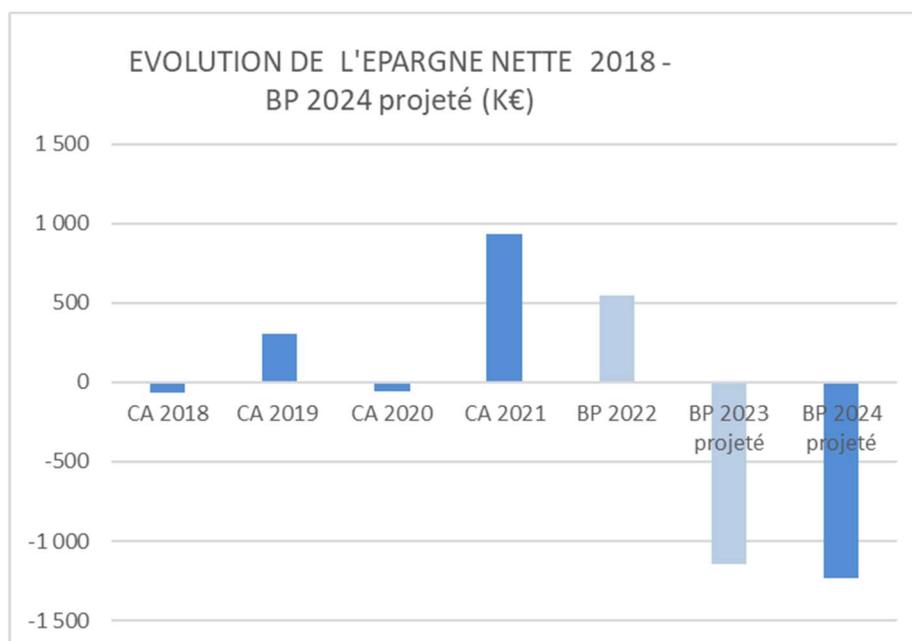
### Epargne brute

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 552	10 159	10 321	11 233	11 147	11 132	11 114
Dépenses réelles d'exploitation	8 651	7 628	8 260	8 281	8 881	10 417	10 181
<b>Epargne brute</b>	<b>1 901</b>	<b>2 531</b>	<b>2 061</b>	<b>2 952</b>	<b>2 266</b>	<b>715</b>	<b>933</b>



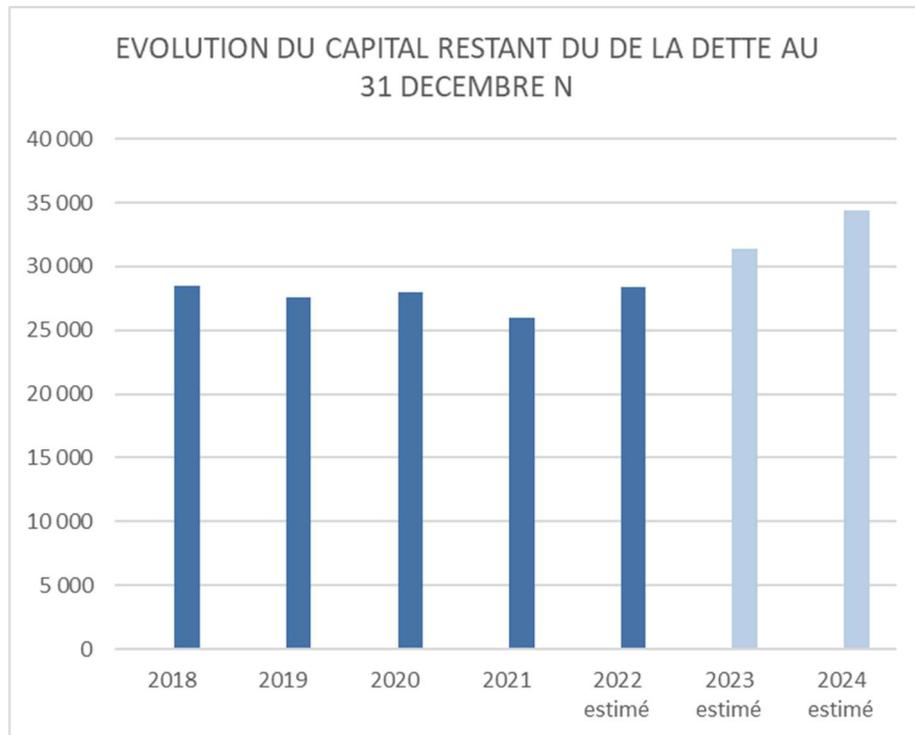
### Épargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projeté	BP 2024 projeté
Épargne brute	1 901	2 531	2 061	2 952	2 266	715	933
Remboursement du capital de la dette	1 966	2 224	2 120	2 016	1 723	1 858	2 168
<b>Épargne nette</b>	<b>-65</b>	<b>307</b>	<b>-59</b>	<b>936</b>	<b>543</b>	<b>-1 143</b>	<b>-1 235</b>



L'épargne nette qui était à un niveau assez faible devrait être fortement négative sur les deux prochaines années, avec les mêmes effets que sur le budget de l'eau en terme d'endettement et de capacité à financer le programme d'investissement.

## Evolution du capital de la dette



L'encours de la dette devrait progresser dans les prochaines années en raison d'opérations d'investissement importantes qui devraient être engagées dans ce mandat.

La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	32	-	-	-	-	-
	% de l'encours	99,22%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	25 857 166 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,78%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	203 068 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.  
Etat généré au 01/10/2022

La dette du budget assainissement est classée pour 99,17% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux.

## C. Lotissement artisanal Les Errues

Le lotissement artisanal des Errues est composé de six parcelles. Leur viabilisation est achevée. Suite à la création de la maison de santé, il reste cinq parcelles à commercialiser. Les perspectives de vente devraient aboutir en 2023.

Les seules opérations envisagées en 2022 correspondent au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation et à la constatation des opérations réglementaires de stocks.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Parcelles restant à vendre	5	5	5	5	5	5
Valeurs des stocks de terrains	564 409,09 €	573 383,38 €	581 833,62 €	589 759,82 €	597 161,97 €	604 040,07 €

Depuis 2017, la valeur des stocks comptabilisés progresse uniquement du montant des charges financières (intérêts de l'emprunt).

### Charte de bonne conduite Gissler

La dette du lotissement artisanal des Errues est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	446 250 €	-	-	-	-	-
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.  
Etat généré au 01/10/2022

# Annexes

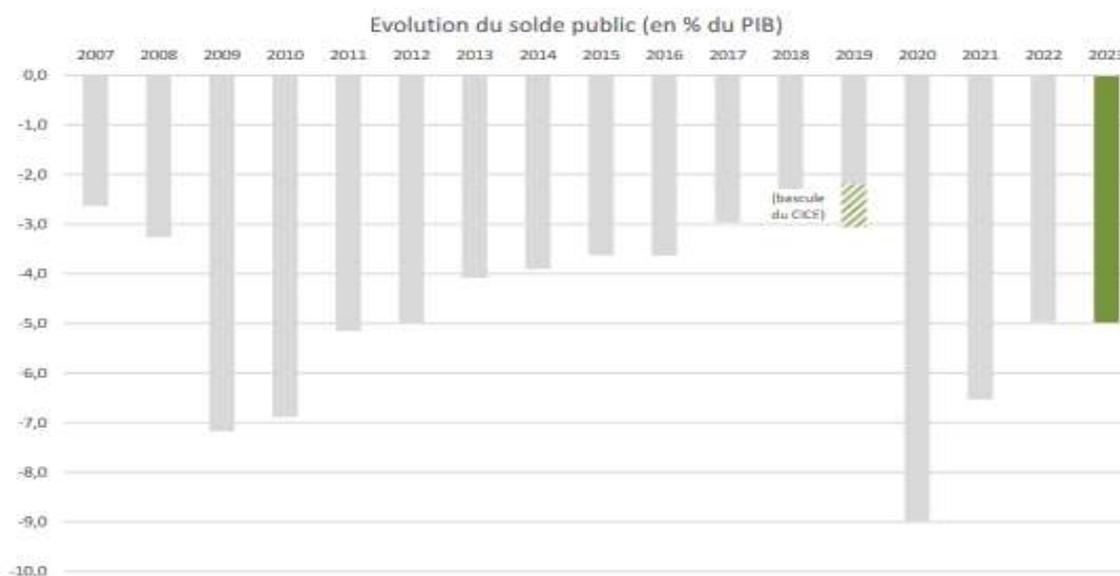
## A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2022 par le Gouvernement

En % PIB sauf mention contraire	2019	2020	2021	2022	2023
Solde public	-3,1	-9,0	-6,5	-5,0	-5,0
Croissance volume de la dépense publique hors CI (en %)	1,9	6,7	2,6	-1,1	-1,5
Taux de prélèvements obligatoires (nets des CI, y compris UE)	43,8	44,4	44,3	45,2	44,7
Ratio de dépense publique (hors CI)	53,8	60,7	58,4	57,6	56,6
Ratio de dette publique	97,4	115	112,8	111,5	111,2

Prévisions de croissance pour la France				
en %	2022	2023	23/19*	date de la prévision
Gouvernement (PLF 2023)	2,7	1,0	2,0	Sept. 2022
Gouvernement (PSTAB 2022)	2,5	1,4	2,2	Juil. 2022
Consensus Forecasts	2,5	0,6	1,4	Sept. 2022
Banque de France*	2,6	0,5**	1,4	Sept. 2022
Insee	2,6	/	/	Sept. 2022
FMI	2,3	1,0	1,6	Juil. 2022
OFCE	2,4	1,0	1,7	Juil. 2022
Commission Européenne	2,4	1,4	2,1	Juil. 2022
OCDE	2,4	1,4	2,1	Juin 2022

\* Niveau du PIB annuel 2023 en écart à celui de 2019

\*\* 0,5 correspond au scénario central ; la Banque communique sur un éventail de résultats (-0,5 ; 0,8) pour la croissance 2023 selon différentes hypothèses. Le scénario dont les hypothèses se rapprochent le plus du PLF, notamment sur les évolutions de TRV, correspond à une croissance de 0,8 %.



## CHIFFRES CLÉS

# Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
<b>ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</b>			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	5,7	1,6	1,2
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	5,2	3,1	1,5
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,6	8,0	4,6
Prix du baril de Brent (en dollars)	71	103	90
Taux de change euro/dollar	1,18	1,06	1,02
<b>ÉCONOMIE FRANÇAISE</b>			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 501	2 642	2 763
Variation en volume (en %)	6,8	2,7	1,0
Variation en valeur (en %)	8,2	5,6	4,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) <sup>1</sup>	2,3	0,0	0,9
Dépenses de consommation des ménages (en %)	5,2	2,5	1,4
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	11,4	1,4	0,9
Exportations (en %)	8,6	6,8	2,7
Importations (en %)	7,8	6,6	2,5
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,6	5,4	4,3
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-85	-156	-154
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) <sup>2</sup>	-6,5	-5,0	-5,0

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

## CHIFFRES CLÉS

# Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2021	LFI 2022	Révisé 2022	PLF 2023
<b>Dépenses nettes<sup>1</sup></b>	<b>488,5</b>	<b>461,5</b>	<b>513,4</b>	<b>500,2</b>
<i>dont dépenses du budget général</i>	418,8	391,9	444,6	431,9
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,4	43,2	43,8	43,7
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	26,4	26,4	24,9	24,6
<b>Recettes nettes</b>	<b>317,0</b>	<b>307,7</b>	<b>340,1</b>	<b>345,1</b>
<i>dont impôt sur le revenu</i>	78,7	82,4	86,8	86,9
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	46,3	40,0	59,0	55,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée<sup>2</sup></i>	95,5	98,4	102,1	97,4
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	18,3	18,2	18,0	16,8
<i>dont autres recettes fiscales</i>	56,9	48,6	49,3	58,0
<i>dont recettes non fiscales</i>	21,3	20,2	25,0	30,8
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-3,5</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-170,7</b>	<b>-153,8</b>	<b>-172,6</b>	<b>-158,5</b>

(1) Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne « Dépenses ».

(2) Depuis 2018, les régions bénéficient de l'affectation d'une fraction de TVA. En 2019, le financement de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales s'est effectué par l'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA à la sécurité sociale. Cette fraction a été augmentée en LFI pour 2020. En 2021, de nouveaux transferts de TVA vers les collectivités au titre de la réforme des impôts locaux et du pacte productif viennent amoindrir la part du produit revenant à l'Etat. En 2022, la compensation de la suppression de la contribution audiovisuelle publique s'est effectuée par l'affectation de TVA au compte de concours financier « avances à l'audiovisuel public ». En 2023 la compensation de la suppression de la CVAE aux collectivités réduit la part de TVA revenant à l'Etat.

## Dépenses de l'État

En CP en milliards d'euros, hors contributions au CAS « Pensions »	LFI 2022 <sup>1</sup>	LFR 1 2022	PLF 2023	Prévision 2024 <sup>2</sup>	Prévision 2025
Crédits budgétaires (hors urgence, relance, France 2030)	286,5	321,5	316,6	316,6	323,3
Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »	0,2	-3,3	-	-	-
Mission « Plan de relance »	13,0	13,0	4,4	2,5	0,6
Mission « Investir pour la France de 2030 »	7,0	7,0	6,1	7,1	8,5
Taxes et recettes affectées plafonnées	18,7	18,7	20,2	21,0	21,4
Budgets annexes <sup>3</sup> et comptes spéciaux relevant du périmètre des dépenses de l'État <sup>4</sup>	67,1	68,3	70,7	74,1	76,5
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,0	44,1	43,7	43,7	44,2
Prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne	26,4	26,4	24,6	26,3	27,2
Retraitements des flux internes au budget de l'État	-5,9	-5,9	-6,0	-6,0	-6,0
<b>Périmètre des dépenses de l'État</b>	<b>456,0</b>	<b>489,9</b>	<b>480,3</b>	<b>485,2</b>	<b>495,6</b>
<i>Charges de la dette<sup>5</sup></i>	<i>39,5</i>	<i>51,4</i>	<i>51,7</i>	<i>48,6</i>	<i>51,9</i>
<i>Cantonement de la dette liée à la crise Covid (P369)</i>	<i>1,9</i>	<i>1,9</i>	<i>6,6</i>	<i>5,7</i>	<i>6,1</i>

(1) Au format du PLF pour 2023

(2) Au format du PLF pour 2023

(3) « Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative »

(4) CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (hors programme 755), « Développement agricole et rural », « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (hors programme 721), « Pensions » (hors programme 743), et CCF « Avances à l'audiovisuel public »

(5) Programmes 117 et 355

## B. Eléments sur la dette du Budget Principal

Synthèse de votre dette au 01/10/2022 (avec dérivés)				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
58 684 274 €	1,52%	13 ans et 1 mois	7 ans	44
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	43	58 625 345 €	1,51%
Revolvings non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolvings consolidés		58 929 €	3,68%
<b>Total dette</b>	<b>44</b>	<b>58 684 274 €</b>	<b>1,52%</b>
Revolvings - Disponibles		607 733 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>59 292 007 €</b>	
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	51 705 720 €	88,11%	1,58%
Variable	6 437 209 €	10,97%	0,91%
Livret A	541 345 €	0,92%	3,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>58 684 274 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,52%</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	27 208 800 €	46,36%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 639 526 €	14,72%	
CREDIT MUTUEL	8 485 101 €	14,46%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 188 221 €	12,25%	
SOCIETE GENERALE	3 266 667 €	5,57%	
CAISSE D'EPARGNE	2 975 568 €	5,07%	
Autres prêteurs	920 391 €	1,57%	607 733 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>58 684 274 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>607 733 €</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

## C. Eléments sur la dette du Budget Eau

Synthèse de votre dette au 01/10/2022 (avec dérivés)				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 710 365 €	1,88%	12 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois	23
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par nature				
		Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
	Emprunts	23	10 710 365 €	1,88%
	<b>Total dette</b>	<b>23</b>	<b>10 710 365 €</b>	<b>1,88%</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par type de risque				
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)	
Fixe	8 315 563 €	77,64%	1,59%	
Variable	898 554 €	8,39%	2,11%	
Livret A	1 496 247 €	13,97%	3,33%	
<b>Ensemble des risques</b>	<b>10 710 365 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,88%</b>	
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	
SFIL CAFFIL	4 107 783 €	38,35%	
CAISSE D'EPARGNE	1 562 588 €	14,59%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 496 247 €	13,97%	
CREDIT MUTUEL	1 302 504 €	12,16%	
BANQUE POPULAIRE	1 122 686 €	10,48%	
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	883 333 €	8,25%	
Autres prêteurs	235 223 €	2,20%	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>10 710 365 €</b>	<b>100,00%</b>	
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

## D. Eléments sur la dette du Budget Assainissement

Synthèse de votre dette au 01/10/2022 (avec dérivés)				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
26 060 234 €	2,41%	14 ans et 5 mois	7 ans et 10 mois	34
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par nature				
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	
Emprunts	33	26 060 234 €	2,41%	
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%	
Revolving consolidés		0 €	0,00%	
<b>Total dette</b>	<b>34</b>	<b>26 060 234 €</b>	<b>2,41%</b>	
Revolving - Disponibles		607 733 €		
<b>Total dette + disponible</b>		<b>26 667 967 €</b>		
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 203 181 €	62,18%	2,05%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	9 653 985 €	37,04%	2,99%
Barrière	203 068 €	0,78%	3,64%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>26 060 234 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,41%</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 250 085 €	31,66%	
CAISSE D'EPARGNE	8 187 639 €	31,42%	
SFIL CAFFIL	7 910 822 €	30,36%	
CREDIT MUTUEL	1 619 611 €	6,21%	
Autres prêteurs	92 076 €	0,35%	607 733 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>26 060 234 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>607 733 €</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

## E. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.

Synthèse de votre dette au 01/10/2022 (avec dérivés)				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
446 250 €	1,91%	12 ans et 7 mois	6 ans et 5 mois	1
<i>État généré au 01/10/2022</i>				

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	1	446 250 €	1,91%
<b>Total dette</b>	<b>1</b>	<b>446 250 €</b>	<b>1,91%</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	446 250 €	100,00%	1,91%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>446 250 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,91%</b>
<i>État généré au 01/10/2022</i>			

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	
CREDIT MUTUEL	446 250 €	100,00%	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>446 250 €</b>	<b>100,00%</b>	
<i>État généré au 01/10/2022</i>			